

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2016

---

PLFR POUR 2016 - (N° 4320)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF30

présenté par  
Mme Rabault, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 24 BIS C

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer un article, introduit par le Sénat en première lecture contre l'avis du Gouvernement, qui prévoit des reversements de fractions de TICPE à des collectivités établissant des documents de planification en matière environnementale.

En effet, cette proposition avait été rejetée par l'Assemblée nationale en première lecture. Elle reviendrait à priver l'État de plusieurs centaines de millions d'euros de recettes de TICPE et, compte tenu de l'imprécision de sa rédaction, serait inapplicable.